

La Force opérationnelle aérienne de l'ARC : Réflexions sur l'emploi de la puissance aérienne dans les opérations interarmées

Cinquième article d'une série consacrée au commandement et au contrôle et l'Aviation royale canadienne¹.

Par le lieutenant-colonel Pux Barnes, CD, M.A.

De plus en plus, l'Aviation royale canadienne (ARC) prend conscience du besoin de fournir aux commandants des forces opérationnelles interarmées (FOI) une force aérienne bien entraînée et unifiée, commandée par un seul commandant spécialiste de l'application de la puissance aérienne au niveau opérationnel. Fait important, l'ARC s'est chargée d'offrir un instrument de commandement et de contrôle (C2) de la puissance aérienne suffisamment agile pour pouvoir être employé dans n'importe quelle opération au Canada ou à l'étranger. Par conséquent, l'ARC a consacré beaucoup d'énergie depuis 2011 à l'élaboration du concept de la force opérationnelle aérienne (FOA) pour arriver à créer une force évolutive et agile. Afin de gérer ce processus efficacement, l'ARC a aussi créé le rôle de commandant (cmdt) de la FOA : il s'agit d'un officier à qui il incombe de superviser un certain nombre de processus qui aident la FOA à intégrer concrètement les effets aériens dans les opérations interarmées. Dans le présent article, nous examinerons de plus près le concept de la FOA et ce qu'il apporte au juste aux opérations interarmées.

La force opérationnelle aérienne de l'ARC : renseignements contextuels

Les opérations et les grands exercices récents ont validé la concrétisation tactique des effets aériens par l'ARC, et peu de doutes subsistent quant à la bonne qualité de son rendement sur ce plan. Cependant, le Programme des leçons retenues de la Force aérienne (PLRFA) a mis nos lacunes en évidence à maintes reprises : quelles sont-elles? Malgré les progrès dignes de mention que l'ARC a accomplis ces dernières années pour éviter les solutions au cas par cas, on souligne régulièrement qu'il lui faut améliorer ses processus de C2. Par ailleurs, on s'inquiète des méthodes de mise sur pied de forces employées par l'ARC pour la multitude d'opérations à mener, des plus petites et simples aux plus grandes et complexes.

Apprendre nos leçons. La Force aérienne a su conserver un niveau de préparation relativement élevé dans tous ses rangs, mais des opérations de contingence de taille considérable, par exemple l'opération (Op) MOBILE, l'ont en fait « brisée » en l'assujettissant à des demandes de personnel et de capacités ne suivant aucun ordre logique autre que celui dicté par la nécessité dominante de mettre une force sur pied. Le processus de planification et de suivi des tâches des Forces canadiennes (PSTFC) est un outil efficace pour repérer des personnes clés pour les opérations, mais il est devenu une méthode peu idéale au moyen de laquelle les tâches sont attribuées de façon aléatoire au personnel « disponible ». Dans les unités n'ayant pas la profondeur voulue pour répondre aux besoins de tous les déploiements, ce processus a nui

grandement et simultanément à la planification à long terme de nombreux escadrons, unités et escadres. Les leçons retenues ont montré clairement que l'ARC devait aussi préparer ses officiers supérieurs aux rôles à jouer dans le cadre des déploiements. En « parachutant » tout simplement des commandants et leurs états-majors respectifs dans une force rassemblée à la hâte en vue d'un déploiement, on leur a imposé une courbe d'apprentissage fort ambitieuse.

Entrée en scène de la CEFA et du PGEP. De toute évidence, il fallait faire quelque chose pour prévenir l'emploi de cette formule aléatoire pour mettre les forces sur pied et former les chefs à l'avenir. Même si les équipes olympiques de hockey du Canada étaient constituées des meilleurs joueurs au monde, il leur a fallu du temps pour s'exercer de sorte que chaque joueur s'intègre peu à peu à l'équipe; en outre, les entraîneurs avaient besoin d'occasions pour entraîner les joueurs et les fusionner en un tout homogène et efficace. Une force militaire en déploiement, créée à partir d'unités disséminées dans tout le pays, est-elle différente des équipes olympiques à cet égard²?

C'est ainsi qu'a été adopté le concept des opérations (CONOPS) propre à la Capacité expéditionnaire de la Force aérienne (CEFA)³; ce concept a permis de mettre de l'ordre dans la mise sur pied (MPF) des forces grâce à un plan de gestion de l'état de préparation (PGEP)⁴ par étapes qui a clairement défini quelles parties de la Force aérienne étaient nécessaires pour former une FOA numérotée à haut niveau de préparation opérationnelle (p. ex. la FOA 1402), pour une période définie de 12 mois après l'instruction collective. Le PGEP décrit deux lignes d'opération éventuelles : une pour une opération délibérée, et la seconde, pour une opération de contingence. Certaines unités qui maintiennent en permanence un niveau de préparation élevé (par exemple le 436^e Escadron de transport, qui constitue une source unique d'une capacité bien particulière de la puissance aérienne – le transport aérien tactique, en l'occurrence) devront participer de façon équilibrée à toutes les FOA mises sur pied en vertu du PGEP.

La piste menant au niveau de préparation élevé. Le PGEP emprunte à l'Armée le thème du « chemin menant au niveau de préparation élevé »; les membres d'une FOA de l'ARC ont dès lors, en vertu de ce plan, l'occasion de s'exercer ensemble dans le cadre d'activités d'instruction collective — par exemple, l'exercice RESOLVE et l'Op NANOOK — avant le début de la période d'emploi de la FOA. Avec la 2^e Escadre (qui est prête à se déployer pour exécuter une opération de contingence, tout en appuyant l'effort d'activation de n'importe quelle autre opération), l'ARC possède actuellement les moyens de fournir les atouts critiques que sont la coordination opérationnelle, le commandement tactique, un élément de soutien des opérations (Élm Sout Ops) et un élément de soutien de mission (Élm Sout Msn). Elle s'assure ainsi que les détachements aériens déployés (navigants et non navigants) sont convenablement commandés et soutenus par le commandant d'une escadre expéditionnaire aérienne (EEA) de l'ARC (voir la figure 1). En fin de compte, la CEFA et le PGEP ont considérablement amélioré la prévisibilité des moyens que l'ARC doit prendre pour se préparer à une opération et s'engager à l'exécuter. Ce sont là des leçons particulières que nous pouvons considérer comme ayant été « retenues ».

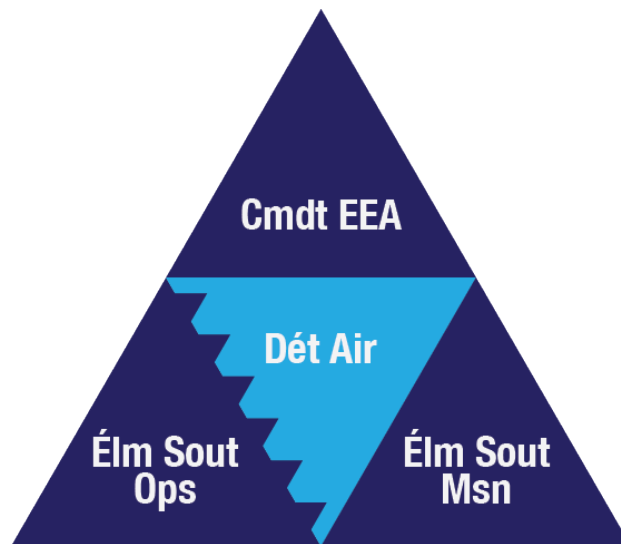


Figure 1. Escadre expéditionnaire aérienne

Commander la FOA

Au cours des dernières années, l'ARC a beaucoup amélioré sa compréhension et son application des principes du C2⁵. Dans l'ensemble, elle comprend sensiblement mieux les rôles et les responsabilités dont elle doit se charger au chapitre du C2 pendant les opérations; cela comprend notamment l'officialisation des pouvoirs du commandant de détachement (cmdt Dét), du cmdt EEA, du commandant de la composante aérienne (CCA) et du directeur de l'élément de coordination de la composante aérienne (Dir ECCA). Ces rôles doivent être assumés par des officiers de l'ARC ayant acquis leur expérience sur le terrain et dans la salle de séminaire. Avec la mise sur pied de la FOA, un nouveau besoin s'est fait sentir, soit celui de trouver un moyen de la commander avec efficacité. Le concept du commandant de la FOA résulte d'une collaboration entre tous les éléments de la Force aérienne, sous la direction du Centre de guerre aérospatiale des Forces canadiennes (CGAFC); ce concept fait partie intégrante de la doctrine de l'ARC sur la puissance aérienne avec la publication de la Note sur la doctrine aérienne (NDA) 14/01, laquelle définit la terminologie et établit les rôles et les responsabilités du cmdt FOA.⁶ Le concept du cmdt FOA représente un volet clé de la solution de l'ARC en matière de C2, solution qui intègre les effets aériens dans les opérations interarmées et multinationales.

Définitions : FOA et cmdt FOA. Une force opérationnelle aérienne est un regroupement temporaire de formations, d'escadrons, d'unités ou de détachements de l'ARC qui a pour but d'exécuter une opération, une mission ou une tâche particulière⁷. Cette définition implique le fait que, selon toute probabilité, aucune FOA ne sera tout à fait semblable aux autres, en raison de la diversité des opérations auxquelles ces forces participeront. Il incombe donc à l'ARC de fournir, en matière de C2, une solution qui permettra le commandement efficace d'une FOA, quels qu'en soient la taille, la composition ou le type ou encore les effets aériens qu'elle devra produire. Le cmdt FOA exerce son rôle au niveau opérationnel ou tactique⁸. C'est là un aspect fondamental le concernant : il exerce sur la FOA soit le commandement opérationnel (OPCOM), soit le commandement tactique (TACOM). L'exercice de ces pouvoirs est tout aussi nécessaire à l'ARC que ceux étant délégués au commandant d'un groupe opérationnel de la Marine royale canadienne ou d'une brigade de l'Armée canadienne.

Rôles et responsabilités du cmdt FOA. Il appartient au cmdt FOA de veiller à ce que toutes les questions opérationnelles et administratives nationales se rapportant à la FOA soient réglées d'une façon qui réponde aux objectifs du commandant de la composante aérienne de la force interarmées (CCAFI) des Forces canadiennes (FC) — pendant les opérations au Canada et à l'étranger au cours desquelles l'OPCOM est délégué à ce dernier — ou à ceux du cmdt FOI FC — pendant les opérations expéditionnaires au cours desquelles celui-ci est chargé de l'OPCOM. Outre qu'il est à la tête de la FOA, le cmdt de celle-ci doit voir à la coordination globale des activités et il sert de seul point de contact en ce qui concerne les questions touchant tous les éléments de la FOA, y compris les suivantes⁹ :

- a. contrôler l'application des pouvoirs résiduels (PR) de l'ARC au sein de la FOA pour s'assurer qu'ils sont exercés de façon cohérente et conformément aux directives du commandant de la 1^{re} Division aérienne du Canada (1 DAC);
- b. mettre en œuvre et contrôler les processus de gestion des risques opérationnels (RO), y compris les processus d'acceptation de la mission et d'autorisation de lancement qui font le pont entre les PR de l'ARC et les pouvoirs de gestion des RO du CCAFI FC et du cmdt FOI FC;
- c. garantir des axes de coordination efficaces entre les divers éléments de la FOA, les commandants nationaux / alliés / de la coalition et les centres des opérations / QG. Au besoin, le cmdt FOA déploie des éléments de coordination de la force opérationnelle aérienne (ECFOA) pour garantir cette coordination;
- d. gérer et coordonner le maintien en puissance de la FOA de concert avec le QG FOI FC, l'état-major J de l'élément de commandement national (ECN) et l'élément de soutien de la force opérationnelle interarmées (ESFOI);
- e. conformément à la « directive provisoire de ciblage stratégique du chef d'état-major de la Défense (CEMD) », surveiller le processus d'autorisation d'engagement des cibles de la FOA, au centre multinational d'opérations aériennes (CAOC) des forces alliées / de la coalition.

Options quant à l'emploi du cmdt FOA. Quand on choisit la meilleure façon d'employer un cmdt FOA, il faut prendre en considération un certain nombre de facteurs (voir la figure 2), y compris la taille, la complexité et la durée de l'opération. À mesure que celle-ci évolue, il faut parfois recommander une autre manière d'employer le cmdt FOA pour que le niveau approprié de leadership aérien soit présent dans le théâtre. Dans la NDA, quatre situations différentes sont détaillées où l'on peut recourir à n'importe laquelle des trois options applicables au cmdt FOA. Les pouvoirs de ce dernier peuvent être attribués à un cmdt Dét (option X), au cmdt Ere/EEA (option X également) ou au CCA / Dir ECCA (option Y), ou l'on peut nommer un cmdt FOA indépendamment de ces rôles (option Z)¹⁰. Quand ils choisissent les plans d'action des commandants relativement au C2, les planificateurs de l'état-major doivent se rappeler que les fonctions d'un cmdt FOA sont nettement différentes de celles des rôles C2 existants mentionnés plus haut. Par conséquent, il faut prendre en compte l'emplacement géographique et la charge de travail prévue si l'on veut confier au cmdt FOA un de ces rôles en sus de ses fonctions premières. Pendant les grandes opérations complexes faisant intervenir des partenaires

alliés ou coalisés, un officier distinct (n'assumant pas déjà une autre fonction) peut être nommé cmdt FOA et être installé au même endroit que le commandant national canadien (CNC) / cmdt FOI des FC (voir la figure 3).

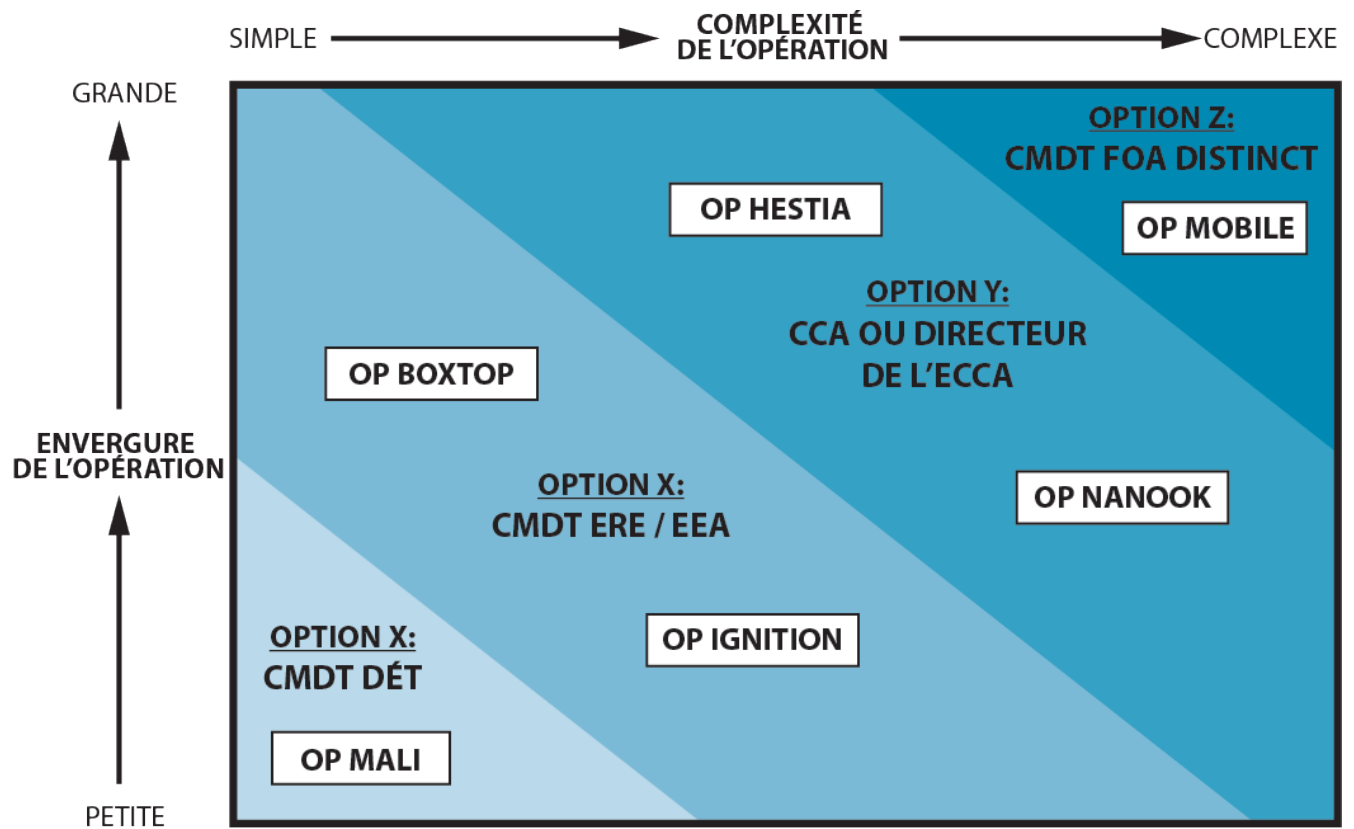


Figure 2. Facteurs influant sur le choix d'un cmdt FOA.

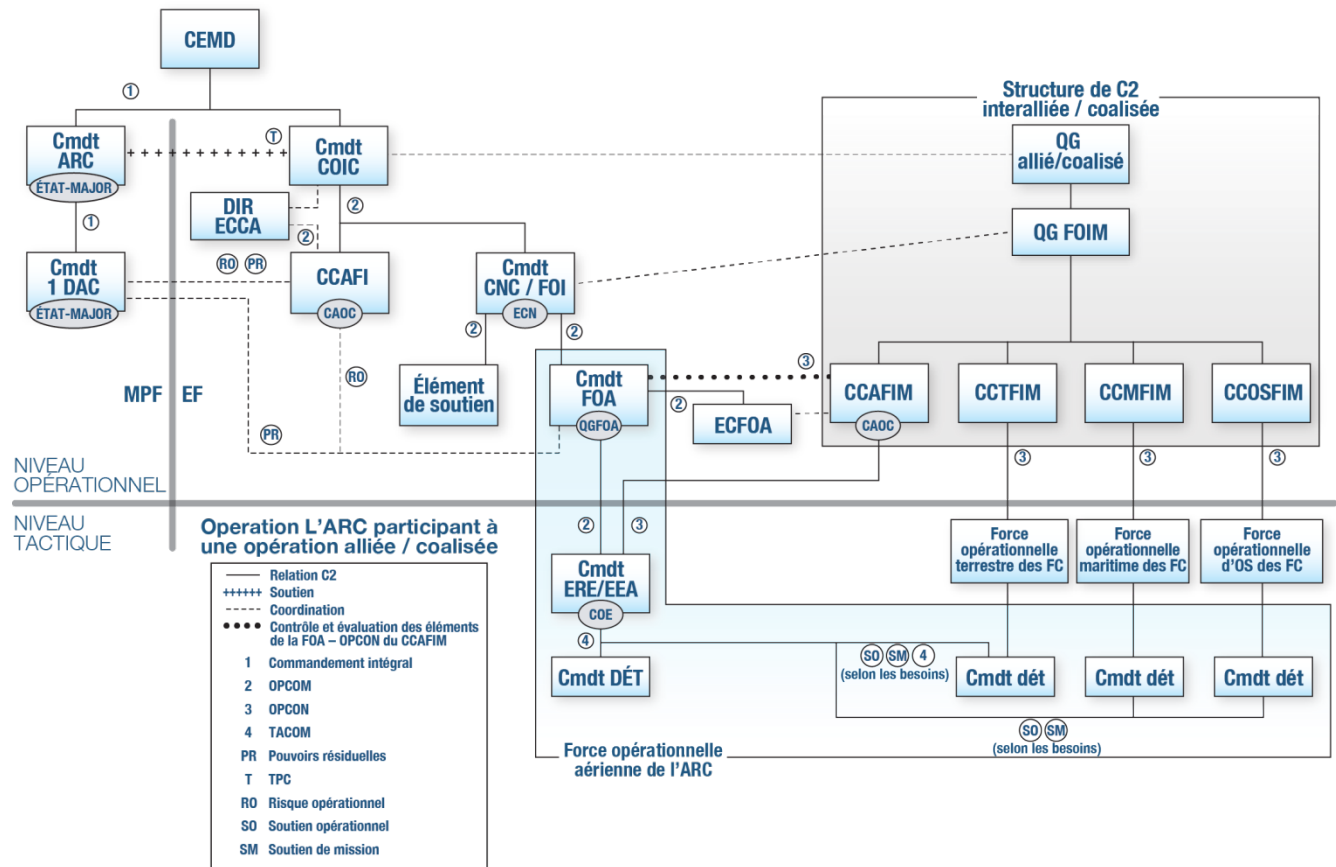


Figure 3. Une FOA de l'ARC participant à une opération alliée / coalisée (multinationale)

Former un cmdt de FOA

À l'heure actuelle, de nombreux officiers supérieurs de l'ARC possèdent la gamme de compétences dont a besoin un cmdt de FOA, mais ils ont très peu d'occasions de se perfectionner dans le contexte de la coordination de la puissance aérienne au-delà du niveau tactique dans les opérations interarmées. L'ARC offre des centaines de cours pour s'assurer que son personnel possède les compétences voulues pour combattre au niveau tactique, mais il n'existe aucun cours structuré pour exposer ses chefs au volet opérationnel de la puissance aérienne. Certes, les officiers de l'ARC ont de multiples occasions, au cours de leur carrière, d'acquérir une expérience du commandement, cela fait peu de doute, mais cette expérience aura surtout été mise en pratique au niveau tactique. Le processus de planification des opérations, le cycle d'attribution des tâches de la Force aérienne, les opérations du CAOC, le maintien en puissance, la protection des forces et les processus de C2 dans l'alliance / la coalition ne sont que quelques-uns des domaines que les cmdt FOA doivent comprendre ou au sujet desquels il leur faut posséder une expérience.

Face au besoin pressant de former des chefs apte à intervenir sur le plan opérationnel de la guerre, le cmdt ARC a, en 2011, ordonné au CGAFC de combler cette lacune. Il en est résulté le colloque des éléments de coordination de la composante aérienne qui dure une semaine et qui a été offert plusieurs fois par année par le CGAFC, au QG 1 DAC. Le colloque mettait l'accent sur des discussions et des jeux de guerre pour susciter, au sujet de la puissance aérienne, une

réflexion « d'un niveau propre aux études supérieures ». Le colloque est présenté par des officiers supérieurs ayant une vaste expérience des opérations nationales ou alliées / coalisées et des opérations du NORAD, expérience qu'ils ont acquise aux niveaux tactique et opérationnel; il permet de préparer les cmdt FOA, les CCA, les Dir ECCA et les membres clés de leur état-major à remplir leurs fonctions dans le cadre du PGEP ou dans celui de grands exercices ou opérations tels que NANOOK, RIMPAC et JOINTEX. En 2014, le colloque (voir les figures 4 et 5) a changé de nom pour s'appeler « Cours sur le commandement et le contrôle des opérations de l'ARC, ou CCCO) (le triple « C » plus « O ») et il s'est dès lors donné au CGAFC. Les colloques ont continué à évoluer pour répondre aux besoins de l'ARC, notamment en aidant à former et à perfectionner les cmdt FOA.



Figure 4. Le CCCO de l'ARC au CGAFC



Figure 5. Le CCCO de l'ARC au CGAFC

Résumé

Avec le PGEP, l'ARC se donne pour but de mettre sur pied une force évolutive et agile, capable de se déployer n'importe où dans le monde. « L'atout opérationnel » de l'ARC, c'est-à-dire sa contribution au combat, est la force opérationnelle aérienne. Qu'il s'agisse de soutenir un petit déploiement de deux aéronefs et de 50 militaires ou de participer à une grande opération faisant intervenir de multiples flottes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans la Méditerranée, l'ARC vise à produire des effets aériens pour répondre aux besoins du cmdt canadien ou allié de la FOI. En évitant les démarches au cas par cas utilisées dans le passé pour mettre sur pied une force, l'ARC compte désigner les éléments qui constitueront une FOA et les parfaire d'une façon prévisible, en offrant des options au cmdt ARC pour ce qui est de l'emploi de la puissance aérienne. Le perfectionnement de cmdt FOA bien qualifiés et expérimentés, capables de travailler au niveau opérationnel, demeurera pour l'ARC un projet de longue durée qui méritera que l'on continue d'y investir. En définitive, le concept de la FOA représente, en matière de C2, une solution que l'ARC peut appliquer avec souplesse dans n'importe quel contexte du C2, que ce soit une opération nationale ou alliée / coalisée. À la lumière des leçons retenues, nous savons maintenant qu'il ne suffit plus de dire « n'importe quand, n'importe où »... L'ARC doit continuer à parfaire la FOA pour qu'elle demeure un atout crédible à même de produire des effets aériens de façon soutenue pendant encore de très nombreuses années.

Abréviations

1 DAC	1 ^{re} Division aérienne du Canada;
Air Det	Dét air
ARC	Aviation royale canadienne
C2	commandement et contrôle
CAOC	centre multinational d'opérations aériennes
CCA	commandant de la composante aérienne
CCAFI	commandant de la composante aérienne de la force interarmées
CCAFIM	commandant de la composante aérienne de la force multinationale interarmées
CCCO	Cours sur le commandement et le contrôle des opérations
CCMFIM	commandant de la composante maritime de la force multinationale interarmées
CCOSFIM	commandant de la composante des opérations spéciales de la force multinationale interarmées
CCTFIM	commandant de la composante terrestre de la force multinationale interarmées
CEFA	capacité expéditionnaire de la Force aérienne
CEMD	chef d'état-major de la défense
CGAFC	Centre de guerre aérospatiale des Forces canadiennes
cmdt	Commandant
cmdt Dét	commandant de détachement
cmdt Ere	commandant d'escadre
CNC	commandant national canadien
COE	centre des opérations de l'escadre
COIC	Commandement des opérations interarmées du Canada

CONOPS	concept des opérations
CST	commandement de secteur du théâtre
Dir ECCA	Directeur – Élément de coordination de la composante aérienne
ECFOA	élément de coordination de la force opérationnelle aérienne
ECN	élément de commandement national
EEA	escadre expéditionnaire aérienne
EF	emploi des forces
Élm Sout Msn	élément de soutien de mission
Élm Sout Ops	élément de soutien des opérations
FC	Forces canadiennes
FOA	force opérationnelle aérienne
FOI	force opérationnelle interarmées
FOIM	force opérationnelle interarmées multinationale
MPF	mise sur pied des forces
NDA	Note sur la doctrine aérienne
Op	opération
OPCOM	commandement opérationnel
OPCON	contrôle opérationnel
OS	opérations spéciales
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PGEF	Plan de gestion de l'état de préparation
PR	pouvoirs résiduels
QG	quartier général
QG FOA	Quartier général de la force opérationnelle aérienne
RO	risque opérationnel
TPC	transfert des pouvoirs de commandement

Notes

1. Il s'agit du cinquième d'une série de courts articles portant sur le commandement et le contrôle dans l'ARC. Pour de plus amples renseignements, consultez le document B-GA-401-000/FP-001, *Doctrine aérospatiale des Forces canadiennes – Commandement*, sur le site Internet <http://www.rcaf-arc.forces.gc.ca/fr/centre-guerre-aerospatiale-fc/doctrine-aerospatiale.page?> et sur le Réseau étendu de la Défense, à l'adresse http://trenton.mil.ca/lodger/CFAWC/CDD/Doctrine_f.asp (les deux sites ont été consultés le 28 août 2014).

2. L'auteur a pensé que cette analogie vous plairait, étant donné que les équipes de hockey masculine et féminine du Canada ont toutes deux remporté la médaille d'or aux Jeux Olympiques d'hiver de 2014.

3. Bien qu'il ait été le résultat des efforts cumulatifs de nombreux officiers d'état-major compétents, le CONOPS fondant la CEFA a, en fin de compte, été couronné de succès grâce à la vision et à la persévérance du major Scott Ash, alors A7 au QG 1 DAC.

4. On peut trouver des renseignements détaillés sur la force opérationnelle aérienne à haut niveau de préparation dans le document 3000-PGEP (A7-3), daté du 8 mai 2013, intitulé « Plan de gestion de l'état de préparation de l'Aviation royale canadienne, 2012-2017 – 1^{re} révision » et publié avec l'autorisation du commandant de la 1^{re} Division aérienne du Canada.

5. Afin d'en savoir plus sur l'élaboration de la doctrine de l'ARC sur le commandement et le contrôle, voir le premier article de la présente série : Pux Barnes, « Commandement ou contrôle? Réflexion sur l'emploi de la puissance aérienne dans les opérations interarmées », Centre de guerre aérospatiale des Forces canadiennes, <http://www.rcaf-arc.forces.gc.ca/fr/centre-guerre-aerospatiale-fc/commandement-et-contrôle.page> et Réseau étendu de la Défense (RED), http://trenton.mil.ca/lodger/cfawc/CDD/C2_f.asp (les deux sites ont été consultés le 1 août 2014).

6. Forces canadiennes Note de doctrine aérienne 14/01, « Aviation royale canadienne, Commandant de la Force opérationnelle aérienne, Définitions, rôles et responsabilités », Centre de guerre aérospatiale des Forces canadiennes, http://trenton.mil.ca/lodger/CFAWC/CDD/Doctrine_f.asp (consulté le 1 août 2014).

7. Comme l'expression n'a pas encore été définie, le CGAFC s'en sert à titre temporaire.

8. Tout comme dans le cas de la FOA, il n'existe encore aucune définition de ce qu'est un cmdt FOA. Le CGAFC emploie cette dernière expression à titre temporaire.

9. Voir la NDA 14/01 pour obtenir plus de détails sur ces rôles et responsabilités.

10. Afin d'en savoir plus sur les divers rôles joués par les intervenants clés dans l'application de la puissance aérienne, voir le troisième article de la série : Pux Barnes, « Le système de contrôle aérien de théâtre de l'ARC : Réflexion sur l'emploi de la puissance aérienne dans les opérations interarmées », Centre de guerre aérospatiale des Forces canadiennes, <http://www.rcaf-arc.forces.gc.ca/fr/centre-guerre-aerospatiale-fc/commandement-et-contrôle.page> et Réseau étendu de la Défense (RED), http://trenton.mil.ca/lodger/cfawc/CDD/C2_f.asp (les deux sites ont été consultés le 1 août 2014).